

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présent(s) : 20

Absent(s) : 6

- dont suppléé(s) : 1

- dont représenté(s) : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à dix-sept heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le premier décembre deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth (*départ après la question n°41 après avoir donné pouvoir à M. Jean-Michel TRON*), GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, PIGNATEL Agnès (*départ après la question n°45*), OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, ISOARD Bernard, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, CAPEL Denis et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mme BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme GARCIER-RICHAUD Hélène, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques.

SECRETARE DE SEANCE : Mme OCCELLI Chloé

N° ordre : 46**Délibération n°2022/203****OBJET : COOPERATION EUROPEENNE TERRES MONVISO - SIGNATURE D'UNE DECLARATION RENFORCEE**

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT que les collectivités de l'Ubaye et du Queyras sont parmi les premiers territoires français à avoir participé à la programmation européenne transfrontalière au milieu des années '90 ;

CONSIDERANT que 25 années de coopération et de succès marquants entre les territoires du Guillestrois-Queyras, de Serre-Ponçon et de l'Ubaye (côté Français) et la commune de Saluzzo, la plaine du Saluzzese et les vallées Stura, Maira, Grana, Po, Bronda / Infernotto et Varaita (côté italien), ont permis la mise en place d'un territoire transfrontalier dénommé « Terres Monviso » correspondant aux vallées situées au sud du Mont Viso ;

CONSIDERANT que « Terres Monviso » œuvre dans la continuité des politiques nationales et régionales pour le développement et la pérennisation d'une véritable dynamique de coopération européenne à l'échelle de ce territoire ;

CONSIDERANT que dans le cadre de cette dynamique, une conférence permanente des « Terres Monviso » a été mise en place depuis 2015. Cette organisation politique qui s'est réunie à 4 reprises, a pour objectif d'introduire un caractère pérenne à cette coopération transfrontalière et peut avoir vocation à s'élargir à d'autres territoires ;

CONSIDERANT qu'une 1^{ère} déclaration « pour une entente transfrontalière des terres autour du Mont Viso » a été signée le 29 janvier 2016, lors de la 2^{ème} rencontre à Baratier de cette conférence permanente des « Terres Monviso » ;

CONSIDERANT que cette 1^{ère} déclaration, signée par les différentes parties, constitue un acte fondateur de l'entente transfrontalière et prévoit la recherche de moyens pour assurer le développement et le rayonnement européen de son territoire ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, le territoire « Terres Monviso » a candidaté à l'appel à projet européen « Alcotra PITer 2014-2020 » ;

CONSIDERANT qu'à ce titre, la communauté de communes Guillestrois-Queyras (CCQG) en tant que chef de file du territoire « Terres Monviso » côté français, a mis en œuvre avec succès le projet simple « Alcotra Véloviso » en 2016-2017 ;

CONSIDERANT que depuis 2018 suite à cette réussite, la CCQG est cheffe de file et structure coordinatrice transfrontalière du Plan Intégré Territorial (PITer) jusqu'en mars 2023 et coordonne 5 projets simples impliquant 25 partenaires franco-italiens ;

CONSIDERANT que dans le cadre du projet de coordination du PITer « Terres Monviso » et suite aux recommandations de l'Autorité de Gestion « Alcotra », une étude a été réalisée en octobre 2021 par la Fondazione Sangata et la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) sur la structuration de la gouvernance transfrontalière des « Terres Monviso » et dans le but de répondre de manière efficiente aux futurs appels à projets ;

CONSIDERANT que l'objectif de la structuration transfrontalière des « Terres Monviso » est double :

- Permettre une consolidation et une pérennisation de la coopération transfrontalière dépassant les renouvellements politiques successifs aussi bien côté italien que côté français,
- Permettre à ce partenariat d'optimiser ses réponses aux futurs appels à projets, gage d'efficacité et de cohérence au bénéfice du territoire transfrontalier et de ses habitants.

CONSIDERANT que dès décembre 2021, les partenaires des « Terres Monviso » ont fait part de leur souhait de poursuivre leur investissement dans la coopération transfrontalière en avançant pas à pas et en respectant les temporalités des collectivités investies avec pour 1^{ère} étape : Renforcer la déclaration initiale signée en 2016 à Baratier ;

CONSIDERANT que cette déclaration renforcée ou convention d'entente sera de portée généraliste comme la déclaration initiale de 2016 ;

CONSIDERANT que la signature de cette déclaration renforcée permettra de conforter et unifier les liens entre les partenaires des « Terres Monviso » afin de préserver l'identité commune de ce territoire transfrontalier et de défendre les intérêts de leurs habitants ;

CONSIDERANT que les signataires de cette déclaration seraient membres d'un conseil d'administration (en complément de la conférence permanente) constitué par :

- Côté français : les trois communautés de communes des Terres Monviso (Guillestrois-Queyras, Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon, Serre-Ponçon) ainsi que le Parc Naturel Régional du Queyras,
- Côté italien : la commune de Saluzzo, les unions de montagne des Terres Monviso, le Parc du Monviso ;

CONSIDERANT que les signataires de cette déclaration conviennent de la nécessité de mettre en œuvre l'ensemble des moyens à leur disposition afin de parvenir à la signature de ce protocole d'entente transfrontalière des élus et des organismes associés des « Terres Monviso » ;

CONSIDERANT que la programmation « Interreg Alcotra 2021-2027 » a été ouverte cette année et qu'un futur appel à projet PITER sera lancé en 2023 ;

CONSIDERANT que la signature de cette déclaration, seconde étape fondatrice de l'entente, aurait lieu le 13 décembre prochain, symboliquement au col de Larche ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU l'avis du comité de suivi Alcotra qui a retenu en 2017 la candidature du Plan Intégré Territorial PITER « Terres Monviso » et a validé le 11 juillet 2018 sa stratégie définitive ;

VU l'étude sur la structuration d'une gouvernance transfrontalière réalisée en octobre 2021 par la Fondazione Santagata et la MOT pour la Commune de Saluzzo et la CCGQ ;

Sur proposition de la Présidente,
Après délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés, Mme Dominique OKROGLIC, Mme Régine BARDIN, Mme Hélène GARCIER-RICHAUD pour elle-même et pour M. Jean-Pierre FRANQUEBALME dont elle a le pouvoir et Mme Sandra REYNAUD pour Mme Wendy MATTERA dont elle a le pouvoir s'étant abstenus,

- **APPROUVE** l'exposé de la Présidente,
- **AUTORISE** la Présidente à signer le 13 décembre prochain au Col de Larche, la déclaration renforcée relative à la coopération européenne à l'échelle du territoire des « Terres Monviso ».

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.